



DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES UNIQUEMENT POUR LES PARTICULIERS

Madame, Monsieur,

La communauté d'agglomération ACCM propose aux habitants du territoire une carte d'accès aux déchèteries. Cette carte personnelle, uniquement réservée aux particuliers résidant sur le territoire ACCM est à présenter aux gardiens dès l'entrée en déchèterie. Pour en bénéficier, il vous suffit de remplir ce formulaire.

- La photocopie du certificat d'immatriculation (carte grise) de votre / vos véhicule(s).
- Un justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, téléphone, Internet, quittance loyer...)

VÉHICULES AUTORISÉS



Véhicules légers seul ou attelés d'une remorque de moins de 500 kg

Numéro(s) d'immatriculation du/des véhicule(s)

..... /

- 1^{ère} demande d'une carte accès déchèterie
- Renouvellement de votre carte d'accès / ou / Changement d'immatriculation de votre/ou de vos véhicule(s)

Monsieur Madame Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville : Téléphone :

"Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande d'une carte d'accès aux déchèteries."

CE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ, ACCOMPAGNÉ DES JUSTIFICATIFS EST À ADRESSER À :

- Service Info Collecte ACCM 4, rue Joseph Rainard Zone Industrielle nord 13200 Arles
- OU par mail à infocollecte@agglo-accm.fr - N° Info Collecte 04 84 76 94 00
- OU à ramener en déchèterie

VÉHICULES NON AUTORISÉS



Fourgons ou camions plateau, camions benne, tracteur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Atteste sur l'honneur que mes déchets apportés dans une des déchèterie(s) du territoire ACCM NE SONT PAS ISSUS D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE.

▶ LE NON RESPECT DE CET ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR POURRAIT ENTRAÎNER DES POURSUITES AINSI QUE LE RETRAIT DE LA CARTE.

Fait pour servir et valoir ce que de droit. Fait à le

"Lu et approuvé", Signature de l'utilisateur



LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Arles-Trinquetaille - Raphèle-les-Arles - Salin-de-Giraud - Saint-Martin-de-Crau

- ACCÈS RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DÉTENTEURS DE LA CARTE
 - PROFESSIONNELS NON ACCEPTÉS
 - QUANTITÉ ADMISE 1 M³/JOUR/CARTE

Boulbon - Tarascon - Les Saintes-Maries-de-la-Mer

- ACCÈS RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DÉTENTEURS DE LA CARTE
 - PROFESSIONNELS ACCEPTÉS
 - QUANTITÉ ADMISE 1 M³/JOUR/CARTE